

COMMUNE DE SAINT MARTIN CANTALES

Liste des délibérations

Article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du Conseil Municipal du 23 avril 2026

- 🗳️ DE 2026- 035 : Délibération sur le compte financier unique
Approuvée à l'unanimité
- 🗳️ DE 2026- 036 : Délibération sur l'affectation du résultat de fonctionnement
Approuvée à l'unanimité
- 🗳️ DE 2026- 037 : Vote des taux de la fiscalité directe locale 2026
Approuvée à l'unanimité
- 🗳️ DE 2026- 038 : Délibération sur le vote du budget primitif 2026
Approuvée à l'unanimité
- 🗳️ DE 2026- 039 : Renouvellement de la commission de contrôle des impôts indirects
Approuvée à l'unanimité
- 🗳️ DE 2026- 040 : Etude de devis : achat d'une tronçonneuse thermique
Approuvée à l'unanimité

Le Maire, Pascal ESCURE



Retrouvez les délibérations et les procès-verbaux de chaque conseil municipal sur notre site internet
www.saint-martin-cantales.fr

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
SAINT MARTIN CANTALES - Commune
Séance du jeudi 23 avril 2026

Délibération N° DE_2026_035

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 24 avril 2026 et affichée le 27 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 14/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Clément CAPITAINE.

Présents : Pascal ESCURE, Clément CAPITAINE, Christophe SAKUBEZAK, Geneviève LEBLON-MEYRAT, Fabrice GALLAS, Stéphanie DELCOUDERC, Margaux DEGRELLE, Rémi FILIOL, Thomas VIGNERON

Représentés : Joëlle LAROCHE représentée par Stéphanie DELCOUDERC, Noémie VINCENT représentée par Clément CAPITAINE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Stéphanie DELCOUDERC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte unique financier - SAINT MARTIN CANTALES 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de réception de l'AR: 24/04/2026

015-211502000-DE_2026_035-DE

A G E D I

DE_2026_035

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	77 175,67	0,00	38 656,21	0,00	116 031,88
Opérations exercice	194 293,59	237 156,50	138 205,79	100 591,93	332 499,38	337 748,43
Total	194 293,59	314 332,17	138 205,79	139 448,14	332 499,38	453 780,31
Résultat de clôture		120 038,58		1 242,35		121 280,93
Restes à réaliser	0,00	0,00	273 625,67	235 072,10	273 625,67	235 072,10
Total cumulé	0,00	120 038,58	273 625,67	236 314,45	273 625,67	356 353,03
Résultat définitif		120 038,58	37 311,22			82 727,36

Pascal

ESCURE se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Clément Capitaine vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Clément Capitaine pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Clément CAPITAINE
Président de séance

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.
Stéphanie DELCOUDERC
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 24/04/2026
Date de reception de l'AR: 24/04/2026

015-211502000-DE_2026_035-DE
A G E D I

DE_2026_035

République Française
 Département : CANTAL
 Arrondissement : Mauriac
SAINT MARTIN CANTALES - Commune
 Séance du jeudi 23 avril 2026

Délibération N° DE_2026_036

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 24 avril 2026 et affichée le 27 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	11
Date de la convocation : 14/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Pascal ESCURE.

Présents : Pascal ESCURE, Clément CAPITAINE, Christophe SAKUBEZAK, Geneviève LEBLON-MEYRAT, Fabrice GALLAS, Stéphanie DELCOUDERC, Margaux DEGRELLE, Rémi FILIOL, Thomas VIGNERON

Représentés : Joëlle LAROCHE représentée par Stéphanie DELCOUDERC, Noémie VINCENT représentée par Clément CAPITAINE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Stéphanie DELCOUDERC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - SAINT MARTIN CANTALES 2025

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	77 175,67
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	59 081,67
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	42 862,91
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	120 038,58
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	120 038,58
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section	37 311,22

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026
 Date de réception de l'AR: 24/04/2026

015-211502000-DE_2026_036-DE
 A G E D I

DE_2026_036

Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	82 727,36
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pascal ESCURE
Président de séance

Stéphanie DELCOUDERC
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 24/04/2026
Date de reception de l'AR: 24/04/2026

015-211502000-DE_2026_036-DE
A G E D I

DE_2026_036

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
SAINT MARTIN CANTALES - Commune
Séance du jeudi 23 avril 2026

Délibération N° DE_2026_037

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 24 avril 2026 et affichée le 27 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	11
Date de la convocation : 14/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Pascal ESCURE.

Présents : Pascal ESCURE, Clément CAPITAINE, Christophe SAKUBEZAK, Geneviève LEBLON-MEYRAT, Fabrice GALLAS, Stéphanie DELCOUDERC, Margaux DEGRELLE, Rémi FILIOL, Thomas VIGNERON

Représentés : Joëlle LAROCHE représentée par Stéphanie DELCOUDERC, Noémie VINCENT représentée par Clément CAPITAINE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Stéphanie DELCOUDERC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2026

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 avril 2025, le conseil municipal avait fixé les taux d'imposition pour 2025 à :

TAXES	TAUX 2025
Taxe d'habitation	7.01%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38.89%
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	70.45%

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026
Date de réception de l'AR: 24/04/2026

015-211502000-DE_2026_037-DE
A G E D I

DE_2026_037

TAXES	TAUX 2026
Taxe d'habitation	7.01%
Taxe foncière sur les propriétés baties	38.89%
Taxe foncière sur les propriétés non-baties	70.45%

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Pascal ESCURE
Président de séance

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.
Stéphanie DELCOUDERC
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, consisting of stylized letters, likely "D. D.", written over a horizontal line.

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026
Date de reception de l'AR: 24/04/2026

015-211502000-DE_2026_037-DE
A G E D I

DE_2026_037

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
SAINT MARTIN CANTALES - Commune
Séance du jeudi 23 avril 2026

Délibération N° DE_2026_038

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 27 avril 2026 et affichée le 27 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	11
Date de la convocation : 14/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Pascal ESCURE.

Présents : Pascal ESCURE, Clément CAPITAINE, Christophe SAKUBEZAK, Geneviève LEBLON-MEYRAT, Fabrice GALLAS, Stéphanie DELCOUDERC, Margaux DEGRELLE, Rémi FILIOL, Thomas VIGNERON

Représentés : Joëlle LAROCHE représentée par Stéphanie DELCOUDERC, Noémie VINCENT représentée par Clément CAPITAINE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Stéphanie DELCOUDERC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - SAINT MARTIN CANTALES 2026

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune SAINT MARTIN CANTALES,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SAINT MARTIN CANTALES pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes totales à la somme de : 798 182,39

En dépenses totales à la somme de : 798 182,39

Date de transmission de l'acte: 27/04/2026
Date de réception de l'AR: 27/04/2026

015-211502000-DE_2026_038-DE
A G E D I

DE_2026_038

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	93 750
012	Charges de personnel, frais assimilés	99 650
014	Atténuations de produits	500
023	Virement à la section d'investissement	54 719,36
042	Section à section	6 284
65	Autres charges de gestion courante	44 250
66	Charges financières	6 000
67	Charges spécifiques	500
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		305 653,36

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	82 727,36
013	Atténuations de charges	1 550
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	18 300
73	Impôts et taxes	22 898
731	Fiscalité locale	95 174
74	Dotations et participations	73 404
75	Autres produits de gestion courante	11 600
TOTAL RECETTES DE		305 653,36

Date de transmission de l'acte: 27/04/2026
Date de reception de l'AR: 27/04/2026

015-211502000-DE_2026_038-DE
A G E D I

DE_2026_038

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	27 600
204	Subventions d'équipement versées	16 000
21	Immobilisations corporelles	32 136,14
23	Immobilisations en cours	416 792,89
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		492 529,03

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	1 242,35
021	Virement de la section de fonctionnement	54 719,36
024	Produits des cessions d'immobilisations	300
040	Section à section	6 284
10	Dotations, fonds divers et réserves	52 311,22
13	Subventions d'investissement	257 072,1
16	Emprunts et dettes assimilées	120 600
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		492 529,03

- **ADOpte A LA MAJORITE LE BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE**
- **AUTORISE LE MAIRE A PROCEDER A DES MOUVEMENTS DE CHAPITRE A CHAPITRE, A L'EXCLUSION DES CREDITS RELATIFS AUX DEPENSES DE PERSONNEL DANS LA LIMITE DE 7.5% DU MONTANT DES DEPENSES REELLES DE CHACUNE DES SECTIONS (Article L5217-10-6 du CGCT)**

Pascal ESCURE
Président de séance

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphanie DELCOUDERC
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 27/04/2026
Date de réception de l'AR: 27/04/2026

015-211502000-DE_2026_038-DE
A G E D I

DE_2026_038

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
SAINT MARTIN CANTALES - Commune
Séance du jeudi 23 avril 2026

Délibération N° DE_2026_039

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 27 avril 2026 et affichée le 27 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	11
Date de la convocation : 14/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Pascal ESCURE.

Présents : Pascal ESCURE, Clément CAPITAINE, Christophe SAKUBEZAK, Geneviève LEBLON-MEYRAT, Fabrice GALLAS, Stéphanie DELCOUDERC, Margaux DEGRELLE, Rémi FILIOL, Thomas VIGNERON

Représentés : Joëlle LAROCHE représentée par Stéphanie DELCOUDERC, Noémie VINCENT représentée par Clément CAPITAINE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Stéphanie DELCOUDERC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RENOUELEMENT COMMISSION DE CONTROLE DES IMPOTS INDIRECTS

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant 15 mai 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

De droit, Monsieur le Maire, Pascal ESCURE, Président de la commission.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
	Dominique SARRET

Date de transmission de l'acte: 27/04/2026
Date de reception de l'AR: 27/04/2026

015-211502000-DE_2026_039-DE
A G E D I

DE_2026_039

Eugène NOUGEIN	Clément CAPITAINE
Jacques PLAIN	Isabelle DEFARGUES
Pierre VIGNERON	Maryse VOLLORY
Jean-Pierre MAGNE	Marc JARRIGE
Gilbert MAURY	Christian PESTOUR
David ROUX	Patrick ESCURE
Gabriel NOYER	Cyrille RABOISSON
Jean-Pierre DELCOUDERC	Dominique GARINIE
Stéphane METZGER DIT DEGEIX	Christian DELCROIX
Régis BRUN	Justine PANNETIER
Bernard SERRE	Steve BOISSEAU

Pascal ESCURE
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.
Stéphanie DELCOUDERC
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 27/04/2026
Date de reception de l'AR: 27/04/2026

015-211502000-DE_2026_039-DE
A G E D I

DE_2026_039

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
SAINT MARTIN CANTALES - Commune
Séance du jeudi 23 avril 2026

Délibération N° DE_2026_040

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 27 avril 2026 et affichée le 27 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	11
Date de la convocation : 14/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Pascal ESCURE.

Présents : Pascal ESCURE, Clément CAPITAINE, Christophe SAKUBEZAK, Geneviève LEBLON-MEYRAT, Fabrice GALLAS, Stéphanie DELCOUDERC, Margaux DEGRELLE, Rémi FILIOL, Thomas VIGNERON

Représentés : Joëlle LAROCHE représentée par Stéphanie DELCOUDERC, Noémie VINCENT représentée par Clément CAPITAINE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Stéphanie DELCOUDERC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ETUDE DE DEVIS - ACHAT D UNE TRONCONNEUSE THERMIQUE

Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité pour la commune d'investir dans l'achat d'une tronçonneuse thermique pour les agents du service technique.

Monsieur le Maire présente alors 2 devis aux élus.

Etablissement	Reference produit	Prix TTC
Combes Equipement	Husqvarna XP	1 139.00€
Garage de la Gare	Husqvarna XP	898.99 €

Considérant les besoins et les usages des agents ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

·Porter son choix sur la tronçonneuse de marque Husqvarna proposé par le garage de la gare et dont le prix de vente TTC est de 898.99 € TTC,

·De valider le devis ainsi proposé et d'inscrire la dépense nécessaire à cet achat à l'article 21578 de l'opération 40 du budget communal 2026,

·Autoriser Monsieur le Maire à signer le devis choisi et de procéder à l'achat ;

Date de transmission de l'acte: 27/04/2026
Date de reception de l'AR: 27/04/2026

015-211502000-DE_2026_040-DE
A G E D I

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

DE_2026_040

Pascal ESCURE
Président de séance



Stéphanie DELCOUDERC
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Date de transmission de l'acte: 27/04/2026
Date de reception de l'AR: 27/04/2026

015-211502000-DE_2026_040-DE
A G E D I

DE_2026_040